

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS  
PRISES PAR LE PRÉSIDENT  
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil d'Administration du 12 mars 2020.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Président par délibération n° 2014/05 du Conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 17 juillet 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil d'Administration les décisions prises par Mr le Président en vertu de ces délégations,

Le président informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil d'Administration prend note des décisions suivantes prises par le président depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration.

**1- Décision du 10 décembre 2019 :**

Acceptation d'un don de 50.00 € de BEUGNET Monique pour la participation au repas des personnes âgées 2019.

**2- Décision du 19 décembre 2019 :**

Acceptation d'un don de 500.00 € de l'Association l'Ardéchoise Cyclo promotion – St Félicien pour le CCAS d'ALBA par solidarité suite au séisme du 11.11.19.

**3 --Décision du 07 janvier 2020:**

Acceptation d'un don de 450.00 € de l'Association l'Ardéchoise Cyclo promotion – St Félicien pour l'organisation de l'Ardéchoise 2019.

**4- Décision du 07 janvier 2020 :**

Acceptation d'un don de 1 069.00 € de la Commune de Saint Genis – L'Argentière – Rhône pour le CCAS d'ALBA par solidarité suite au séisme du 11.11.19 Délibération du CM de Saint Genis – L'Argentière du 19.12.19

Fait à Alba La Romaine le 12 mars 2020.

REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

1 6 MARS 2020

Le Président,  
André VOLLE.

